



## Expulsion et refus de la naturalisation

Par **djohra**, le **27/06/2015** à **23:13**

Bonjour,

j'ai 50 ans et malheureusement mon mari veut divorcer. je me suis mariée en Algérie il y a 8 ans à un jeune de 33 ans, cela fait presque 7 ans que mon mari est en France depuis qu'il a eu sa carte de séjour de 10 ans il a complètement changé il m'a quitté!!!

Actuellement il vit avec une amie à lui qui a fait la même chose à une française.

Il voulait que je sois une femme soumise, une esclave qui doit subir et rien dire, un jour j'ai fait la rebelle, il a prié la porte et il est parti.

aujourd'hui il vit en France mais sans moi! et il fréquente une jeune femme de 26 ans depuis plus d'un an.

mes questions sont:

Suis-je obligée de partir en Algérie pour divorcer? Également je voulais savoir si mon mari peut être expulsé en Algérie puisqu'il m'a trahie?

ET Si il demande la naturalisation, est-ce que le gouvernement peut lui accorder la nationalité française malgré mon refus?

Merci à vous.

Par **djohra**, le **28/06/2015** à **01:52**

J'ai vécu avec lui 7 ans, sans aucun souvenir ni projet, sur son profil sur Facebook, il n'a jamais dit qu'il était marié, après avoir eu sa résidence des 10 ans il a retiré son alliance, et il a commencé à sortir tout seul et passer des soirées jusqu'au petit matin sans moi, il part toujours en vacances tout seul.

Et il m'a toujours dit qu'une fois qu'il a sa carte des 10 ans je ne pourrais plus rien faire contre lui.

Je sais qu'il s'est servi de moi pour arriver à ces fins, aujourd'hui j'ai tout perdu, mon temps, mon argent, et ma santé, parce que je suis dans un état pas possible, car tous les jours je me dit que ça va s'arranger, parce que je l'espérais par amour, mais il m'a fait comprendre qu'il n'a jamais eu des sentiments pour moi.

Comment faire que d'accepter la réalité, et qu'il a réussi son coup.

Il m'a demandé de lui remettre le livret de famille, pour faire une demande de naturalisation, et quand j'ai refusé, il m'a menacé de divorce, et que j'avais intérêt de faire la procédure à l'amiable, si non il sera très méchant avec moi, et j'ai un message pour le prouver.

Pour cela je ne suis pas d'accord que le gouvernement français se fasse rouler dans la farine et lui accorde la nationalité française, en sachant que cette personne déteste la France,

et qu'il est là uniquement par intérêt, il n'a jamais payé les impôts, ni la taxe d'habitation car tous ses argent il l'envoie en Algérie pour ces projet, il fait un élevage des vaches laitières, notre première dispute ça été a cause du recel je n'acceptais pas qu'il me ramené des objet volés a la maison, et q'il revend en Algérie, je sais qu'il fait d'autres trafiques mais je ne peut pas le prouvé,  
il ma toujours reprocher que j'étais une pure française, avec des insultes "sale chrétienne".  
Pourriez vous me dire si je peux, et comment faire pour l'empêcher a avoir la nationalité française, parce qu'il ne la mérite pas.  
Merci de me répondre

Par **domat**, le **28/06/2015** à **09:45**

bjr,  
vous pouvez faire un courrier à la préfecture en expliquant tout ça.  
cdt